



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Trentième session

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Débat de haut niveau – Engagements pris par les pays  
en matière d'énergie dans le contexte du dialogue  
de haut niveau de l'ONU sur l'énergie**

### **La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris par les États membres de la Commission économique pour l'Europe – Un triple engagement**

**Document établi par le secrétariat**

#### *Résumé*

Il existe trois domaines dans lesquels des mesures audacieuses permettront de déboucher sur des résultats concrets à court terme et, à plus long terme, de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. On s'efforce d'obtenir de la part des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des engagements visant à accroître le rendement énergétique des bâtiments, à remédier aux concentrations croissantes de méthane dans l'atmosphère et à moderniser la gestion des ressources.

L'accroissement du rendement des bâtiments et du cadre bâti permettra : d'améliorer la santé et la qualité de vie ; de renforcer l'emploi, l'accessibilité économique, la justice sociale et la résilience, et de réduire l'intensité en carbone ; de répondre aux préoccupations relatives à l'énergie propre et au climat ; de gérer les ressources en eau et les terres ; et de garantir la mobilité et l'accès aux technologies.

**Les pays devraient s'engager, dans leurs projections et leurs objectifs, à prévoir des bâtiments à haut rendement énergétique.**

La réduction des émissions de méthane présente des avantages considérables pour le climat, particulièrement à brève échéance, car le potentiel est considérable et les technologies d'atténuation sont efficaces et souvent disponibles à des coûts abordables. La gestion du méthane permet d'améliorer de manière notable la qualité de l'air et la sécurité. Elle peut aussi favoriser l'adoption de l'hydrogène comme source d'énergie durable et contribuer à une transition juste. **Les pays devraient s'engager à prendre des mesures vigoureuses en matière de gestion du méthane.**



Un cadre complet pour la gestion responsable des ressources profiterait aux communautés du monde entier et fournirait des garanties aux investisseurs qui réclament un renforcement de la gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle.

Pour garantir la durabilité des ressources, il faudra : a) passer un contrat social, environnemental et économique ; b) définir des principes communs en matière de financement durable ; c) instaurer un cadre global pour la gestion des ressources ; d) mettre en place des mécanismes garantissant la transparence, la traçabilité et la durabilité ; e) procéder à des évaluations stratégiques environnementales. **Les pays devraient s'engager en faveur d'un cadre mondial pour la gestion durable des ressources.**

Le Comité de l'énergie durable est prié de prendre note du présent document à sa trentième session et d'inviter les États membres de la CEE à s'engager à agir.

## I. Introduction

1. Il existe trois domaines dans lesquels des mesures audacieuses permettront d'aboutir à des résultats concrets à court terme et, à plus long terme, de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. On s'efforce d'obtenir de la part des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) des engagements visant à accroître le rendement énergétique des bâtiments, à remédier aux concentrations croissantes de méthane dans l'atmosphère et à moderniser la gestion des ressources.

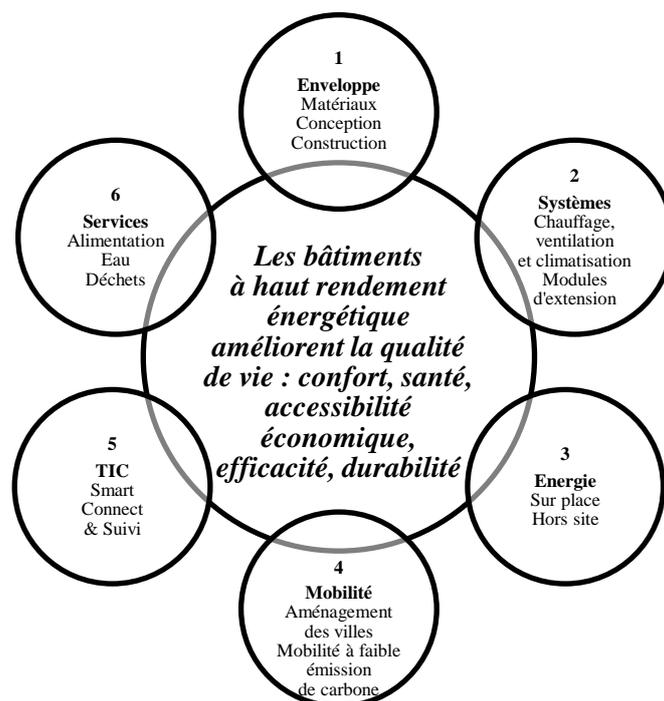
## II. Bâtiments à haut rendement énergétique

2. Les bâtiments ont un rôle déterminant à jouer pour surmonter les obstacles à la durabilité. De fait, ils consomment plus de 70 % de l'électricité produite et 40 % de l'énergie primaire et sont responsables de 40 % des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) liées à l'utilisation des services énergétiques connexes. La plupart des bâtiments qui existent aujourd'hui seront encore utilisés en 2050 et les villes des pays en développement devront loger 2,4 milliards de nouveaux habitants à l'horizon 2050. En dépit d'améliorations récentes, les techniques d'exploitation des énergies renouvelables ne peuvent pas à elles seules couvrir de tels besoins. Il faut donc s'attaquer à la gestion de la performance énergétique des bâtiments, et les conditions pour y parvenir sont réunies.

3. Les bâtiments à haut rendement énergétique et le cadre bâti jouent un rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030 en favorisant le développement urbain durable et en contribuant à l'égalité des chances, à l'emploi, à la résilience et à une économie du partage à long terme. Les bâtiments sont des systèmes complexes qui font partie intégrante des réseaux d'approvisionnement en énergie, de communication, de distribution d'eau et de mobilité. Accroître leur rendement permettra d'accélérer la transition énergétique durable en rendant plus efficace la prestation de services énergétiques dans les bâtiments. L'action climatique passe par la réduction des besoins énergétiques des bâtiments jusqu'à ce que les besoins résiduels puissent être satisfaits par des sources d'énergie sans carbone ou à faible émission de carbone, ainsi que par l'augmentation de la quantité de carbone stockée dans les bâtiments et la réduction des émissions de carbone provenant des matériaux et des systèmes des bâtiments. Les bâtiments à haut rendement énergétique procurent des avantages essentiels sur les plans de l'action énergétique et climatique (énergie propre et abordable), de la résilience (accessibilité économique, résistance aux perturbations météorologiques liées à la chaleur, au froid et au vent), de la santé (bonne santé et bien-être, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur et extérieur), de l'eau (pluies très abondantes, sécheresse, contamination, assainissement), de la conservation des ressources (utilisation des terres, matériaux, déchets), de la mobilité et de l'accès aux technologies.

4. Les architectes, les entreprises de construction et les ingénieurs perfectionnent les enveloppes des bâtiments en optimisant le choix des matériaux et la conception, puis en veillant à l'emploi de techniques de construction précises. Des professionnels des systèmes s'occupent des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, ainsi que d'autres équipements. Les fournisseurs d'énergie répondent aux besoins énergétiques des systèmes à l'aide de solutions à émissions de carbone faibles ou nulles. L'énergie peut être fournie sur place selon un modèle de distribution décentralisée ou par raccordement à un réseau. Les technologies de l'information et de la communication permettent de relier le bâtiment à son cadre bâti, de surveiller l'environnement et les systèmes intérieurs et de contrôler les matériaux de manière à favoriser la circularité. Les urbanistes coordonnent l'ensemble des réseaux qui desservent les bâtiments (énergie, communications, assainissement, eau, mobilité).

Figure I  
**Amélioration des bâtiments et du cadre bâti aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030**



### Objectifs, cibles et engagements

5. Les objectifs, cibles et engagements visant à garantir des rendements énergétiques élevés dans le bâtiment et le cadre bâti peuvent être résumés comme suit :

a) Aligner les codes du bâtiment et leur application sur les objectifs de haut rendement ; s'assurer que les nouveaux bâtiments sont certifiés conformes ; réduire les besoins moyens en énergie par mètre carré dans le parc des nouveaux bâtiments et dans les bâtiments existants, conformément aux meilleures pratiques ;

b) Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'approvisionnement des bâtiments en énergie ; augmenter la quantité de carbone « stockée » dans les bâtiments ; améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire les problèmes de santé liés à la pollution ;

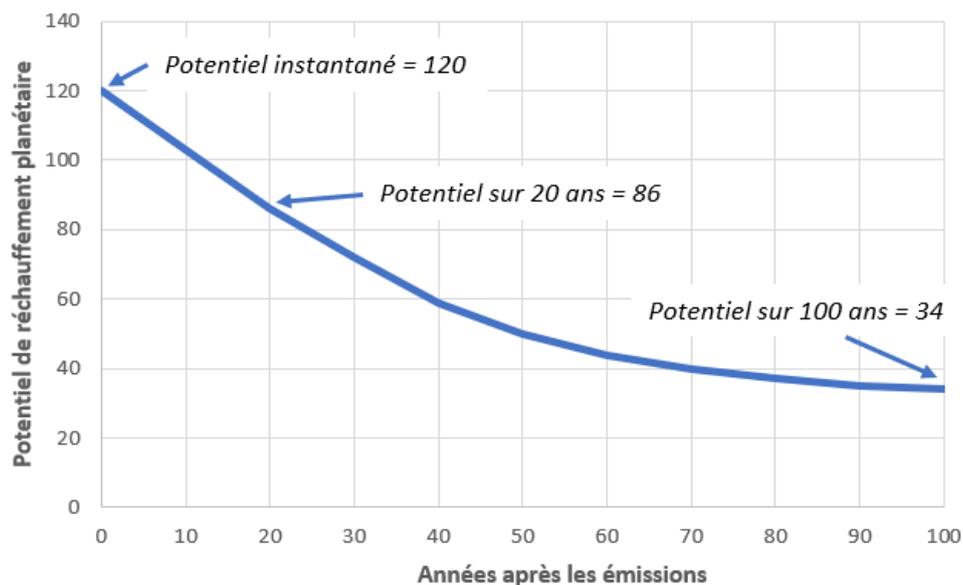
c) Améliorer la chaîne d'approvisionnement mondiale dans le secteur de la construction ; réduire l'intensité en carbone des bâtiments et des matériaux de construction et les déchets ; récupérer les matériaux à la fin du cycle de vie du bâtiment.

6. Les pays devraient s'engager, dans leurs projections et leurs objectifs, à prévoir des bâtiments à haut rendement énergétique.

### III. Gestion du méthane

7. Le méthane est un puissant gaz à effet de serre (GES) dont l'effet de forçage climatique est 120 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. Les concentrations mondiales de méthane dans l'atmosphère ont augmenté de près de 150 % par rapport aux niveaux préindustriels et dépassent largement la fourchette naturelle des 650 000 dernières années. Les émissions mondiales dues à l'activité humaine devraient encore augmenter de 20 % d'ici à 2030. La réduction des émissions de méthane présente des avantages considérables pour le climat, particulièrement à brève échéance, car le potentiel est considérable et les technologies d'atténuation sont efficaces et souvent disponibles à des coûts abordables. La réduction des émissions de méthane de moitié d'ici à 2050 permettrait de faire baisser les températures mondiales à 0,55 °C.

Figure II  
**Potentiel de réchauffement planétaire du méthane par rapport au CO<sub>2</sub> en fonction du temps**



8. Le méthane est non seulement un GES important, mais aussi un polluant atmosphérique précurseur de l’ozone. Il est émis par trois principaux secteurs : les combustibles fossiles, notamment le pétrole, le gaz et le charbon ; les déchets, dont les déchets solides et les eaux usées ; et l’agriculture. La demande de gaz naturel est en hausse, mais cette croissance est menacée par les émissions de méthane et de CO<sub>2</sub> qui y sont associées. Une gestion appropriée des émissions apporterait de nets avantages à court terme sur le plan climatique et économique et renforcerait la crédibilité du gaz naturel en tant que source d’énergie durable.

9. La CEE a élaboré un guide des meilleures pratiques relatives au méthane dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz et travaille avec des pays et des partenaires à l’élaboration d’une résolution dans laquelle l’Assemblée générale des Nations Unies proclamerait la Décennie internationale de la gestion du méthane à sa soixante-seizième session, en septembre 2021. Cette résolution ne pourra être adoptée sans le soutien des pays.

## A. Objectifs, cibles et engagements en matière de gestion du méthane

10. Les objectifs, cibles et engagements s’inscrivant dans le cadre d’une décennie internationale de la gestion du méthane peuvent être résumés comme suit :

- a) Adoption d’engagements plus fermes/Convention ;
- b) Prise de conscience des difficultés et des solutions ;
- c) Réduction des concentrations de méthane dans l’atmosphère ;
- d) Élaboration d’orientations détaillées sur les meilleures pratiques pour tous les secteurs ;
- e) Établissement de normes applicables à la fermeture des mines de charbon, y compris les aspects socioéconomiques et environnementaux ;
- f) Diffusion, démonstration, déploiement ;
- g) Formation, réglementation et sensibilisation ;
- h) Mise en place de programmes et structures durables.

## B. Proposition de proclamation de la Décennie internationale de la gestion du méthane

11. Les mesures ci-après pourraient être prises dans le cadre de la Décennie internationale de la gestion du méthane :

- a) Ajout par les États Membres de l'ONU d'importantes réductions des émissions de méthane dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
- b) Mise au point de pratiques optimales, de normes, de protocoles ou d'une convention sur le méthane ;
- c) Évaluation du méthane et recours à un outil interactif (de la part de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air) ;
- d) Rapports de l'Observatoire international des émissions de méthane (IMEO) ;
- e) Ateliers/séminaires/webinaires portant sur tous les secteurs émetteurs (énergie, agriculture, déchets) ;
- f) Études de cas concernant des mesures concrètes et des recherches parrainées ;
- g) Réunions scientifiques en coordination avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Coalition pour le climat et la qualité de l'air et des groupes comme l'Environmental Defense Fund (EDF) ;
- h) Conférences et forums sur le méthane provenant des secteurs de l'énergie et de l'agriculture et des décharges ;
- i) Forum mondial semestriel sur le méthane ;
- j) Réunions sur le méthane avec le Forum économique mondial, conférences de l'Union européenne et de l'ONU sur le méthane, et réunions sur le méthane en coordination avec les réunions mondiales sur le climat ;
- k) Activités de diffusion/déploiement dans d'autres secteurs.

12. Les pays devraient s'engager à prendre des mesures vigoureuses en ce qui concerne la gestion du méthane.

## IV. Gestion durable des ressources

13. Les modes actuels de gestion des ressources ne sont pas durables du point de vue de leur impact sur l'environnement et la société, ni du point de vue de la volonté de garantir la disponibilité des ressources dans le présent et à l'avenir. La capacité des pays à mettre en œuvre le Programme 2030 sera déterminée par l'évolution des industries extractives, y compris la fourniture de matières premières critiques.

14. Le développement durable dépendra de la production et de l'utilisation optimales et responsables des ressources naturelles. Les matières premières sont extraites de la terre, traitées et transformées en produits et services destinés aux consommateurs. Les matières premières critiques sont particulièrement importantes à cet égard, car elles favorisent le développement de l'énergie verte et de la mobilité électrique ainsi que les transformations numériques, déjà en cours.

15. La population mondiale devrait compter plus de 10 milliards d'habitants d'ici à 2050, ce qui entraînera une augmentation concomitante de la demande de matières premières. Les quantités de matières premières consommées ne cessent de croître et, parallèlement, celles des déchets produits augmenteront aussi. Des innovations dans l'ensemble de la chaîne de valeur et entre chaînes de valeur sont nécessaires pour maîtriser les quantités de ressources consommées et réduire les quantités de déchets produits. Une approche globale de la gestion des ressources fondée sur les interactions et les systèmes contribuerait à la production et l'utilisation optimales et responsables des ressources naturelles et garantirait la disponibilité de celles-ci à l'avenir.

16. La capacité de contribution des industries extractives au développement durable est souvent limitée par des problèmes financiers, économiques, sociaux et environnementaux. Les industries extractives ont une énorme incidence sur les changements climatiques, les combustibles fossiles représentant plus de 75 % des émissions mondiales de GES et près de 90 % de l'ensemble des émissions de CO<sub>2</sub>. En outre, les pays continuent de subventionner la production de combustibles fossiles et d'augmenter ainsi leur empreinte carbone. Les activités des industries extractives peuvent notamment susciter en aval, à l'échelle locale, des préoccupations environnementales liées aux déchets, à la qualité de l'air et de l'eau, et aux effluents toxiques ou autres. La transition énergétique mondiale entraînera une hausse de la demande de lithium et d'autres matières premières critiques, telles que les terres et matériaux rares. Il sera donc essentiel que le secteur minier et les autres secteurs de l'extraction adoptent des pratiques d'économie circulaire afin de réduire les incidences sur l'environnement, la pollution et les risques sociaux qui en découlent. Bien qu'elles créent des millions d'emplois, les industries extractives peuvent aussi avoir des effets négatifs : compte tenu de la vétusté des infrastructures, de l'application limitée des règles de sécurité et de l'insuffisance des équipements de protection individuelle, elles exposent les millions de personnes employées de manière formelle ou informelle dans ce secteur, ou vivant à proximité, au risque de contracter des maladies ou d'être blessés ou tués.

### **Objectifs et cibles de la gestion durable des ressources**

17. Si le monde veut atteindre ses objectifs climatiques et améliorer la qualité de la vie à l'échelle locale, des mesures fondées sur des principes doivent être prises à l'échelle mondiale afin de définir un cadre cohérent pour les industries du secteur des ressources. La CEE propose que ce cadre s'appuie sur les éléments suivants :

- a) Un contrat social : un contrat social, environnemental et économique général régissant les activités est nécessaire pour intégrer la qualité de la vie, une transition juste, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux effets de ces changements, ainsi qu'une impulsion en matière environnementale ;
- b) Une taxonomie sur le financement durable : les investisseurs devraient tendre à privilégier des financements qui tiennent compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance en s'inspirant d'une taxonomie commune sur le financement durable ;
- c) Un système de gestion durable des ressources : l'industrie devrait se conformer à un cadre commun intégré de gestion durable des ressources qui soit fondé sur des principes ;
- d) Un système de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement : les acteurs peuvent mettre en place un cadre global et durable de traçabilité et de transparence des chaînes d'approvisionnement liées aux industries extractives ;
- e) Des évaluations stratégiques environnementales des projets et des programmes permettant d'atténuer les éventuelles incidences négatives et susceptibles de constituer un outil de planification complet qui favorise la gouvernance et l'innovation, grâce à l'évaluation des incidences des différentes solutions sur l'environnement et la santé, à la recherche de solutions et à la mobilisation des autorités et du grand public.

18. Les pays devraient s'engager en faveur d'un cadre mondial pour la gestion durable des ressources.

## **V. Recommandations**

19. Le Comité de l'énergie durable est prié de prendre note du présent document et d'inviter les États membres de la CEE à s'engager à :

- a) Prévoir des bâtiments à haut rendement dans leurs projets et objectifs ;
- b) Prendre des mesures vigoureuses concernant la gestion du méthane ;
- c) Favoriser la création d'un cadre mondial pour la gestion durable des ressources.